

N°295
2€30

BILLETTS D'AFRIQUE

MARS 2020



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAIFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

ALGÉRIE UN AN DANS LA RUE

Sommets France-Afrique / Kanaky / Togo

Cinéma

L'adaptation cinématographique d'une oeuvre littéraire est par essence un exercice difficile : comment rivaliser sans décevoir, avec la puissance évocatrice des mots ? Lorsqu'en plus on traite d'événements dramatiques réels, l'entreprise devient carrément périlleuse, car aux obstacles habituels vient s'ajouter celui de la mémoire des victimes qu'il ne faudra pas trahir. Le réalisateur Atiq Rahimi a voulu transposer à l'écran *Notre dame du Nil* le beau roman de Scholastique Mukasonga, dans lequel elle décrivait avec subtilité les relations tendues entre les jeunes pensionnaires Hutu et Tutsi d'une institution catholique dans la période précédant les massacres de Tutsis de 1973. Le film sorti début février n'y est pas parvenu. Sans doute Atiq Rahimi aura-t-il principalement péché par évitement : ne voulant pas faire de la violence un spectacle, il traite son sujet comme une parabole. Mais par ce biais, il échoue tout autant à dépeindre les ressorts psychologiques de ses personnages qu'à expliquer le contexte politique. Ce faisant, il prend le risque - dangereux sur un tel sujet - de perdre son public : un spectateur non initié saisira-t-il que le mythe de l'origine « égyptienne » des Tutsi est une construction du colonisateur ou le prendra-t-il pour argent comptant ? Nul doute que le génocide des Tutsi du Rwanda n'est pas un sujet de cinéma comme un autre, car comme le dit Raoul Peck, dont le film *Sometimes in April* reste une référence : « *On ne peut pas faire un film sur la violence et la laisser aseptisée tout le temps* ».

Les bienfaits de l'«aide»

Un rapport publié le 18 février dernier par la Banque mondiale (BM) et intitulé « *L'aide financière accaparée par les élites* » conclut que « *les versements d'aides vers les pays les plus dépendants coïncident avec une augmentation importante de transferts vers des centres financiers offshore connus pour leur opacité et leur gestion privée de fortune.* » (*LeMonde.fr*, 21/02) La version initiale du rapport ne parlait pas de « coïncidence » ou de corrélation, mais de relation de cause à effet pour évoquer

l'augmentation des transferts vers les paradis fiscaux à l'occasion des décaissements de la BM, avant d'être remaniée à la demande des dirigeants de l'institution. Cette censure aurait provoqué la démission de Penny Goldberg, économiste en chef, selon le journal britannique *The Economist* (13/02). Toujours selon le rapport, ce sont en moyenne 7,5 % de l'aide qui sont ainsi détournés. « *L'estimation, précisent les chercheurs, ne tient compte que des transferts financiers et n'inclut pas les possibles dépenses immobilières ou en biens de luxe.* » (*RFI.fr*, 21/02) Rappelons que l'« aide » de la Banque mondiale est constitué de prêts, qu'il faudra rembourser : exemple parfait de fabrication de « dette odieuse »... La Banque mondiale n'est certainement pas la seule concernée : le second volet d'un autre rapport, rédigé cette fois pour la chaire Sahel de la Fondation pour les études et recherches sur le développement international (Ferdi) à Ouagadougou, créé à l'occasion du lancement de l'Alliance Sahel qui doit coordonner l'aide internationale à destination des pays du G5 Sahel, présente des résultats « *stupéfiants* », selon *LeMonde.fr* qui les commente (25/02). « *Au Tchad par exemple, "seulement 18 % des versements de la Banque mondiale ressortent dans la base de données nationale, 27 % pour l'aide américaine, 37 % pour l'Union européenne et 60 % pour la France". Au Niger, si 99 % de l'aide européenne est bien tracée, 37 % des versements de la France n'apparaissent pas, 71 % de ceux de l'Allemagne, 94 % des Etats-Unis. Le Mali et, surtout, le Burkina Faso présentent en revanche un meilleur suivi de l'aide.* »

La méthode du portefeuille

En conflit avec Madagascar sur la question de la souveraineté des îles éparses, la France a envoyé son ministre des Affaires étrangères sortir son carnet de chèques le 20 février dernier. Après un entretien à huis clos de ce dernier avec le président Andry Rajoelina, « *deux accords de convention ont été signés : l'un portant sur une subvention de 14,3 millions d'euros pour un appui au PSE (Plan sectoriel de l'Éducation), la seconde sur un accord-cadre de partenariat sur l'éducation, pour une durée de trois ans. La France a également annoncé sa contribution au Plan Emergence Madagascar, le programme du président de la République. Jean Yves Le Drian a annoncé 240 millions d'euros sur quatre ans, moitié prêt moitié don, pour la mise en œuvre des projets prioritaires du Plan Émergence.* » (*Rfi.fr*, 21/02) La méthode se révélera-t-elle aussi efficace qu'elle l'a été

pour faire taire les revendications des Comores sur Mayotte (cf. *Billets* n°289, septembre 2019) ? Réponse normalement cet été, lorsque la « commission mixte » rendra la conclusion de ses travaux. Lors de la première réunion, les deux délégations ne s'étaient accordées que sur l'existence d'un « différend ». Selon Le Drian, « *Il va y avoir maintenant une deuxième réunion et le travail va se poursuivre en confiance, en amitié et en clarté.* » Quand Le Drian parle d'amitié, on craint le pire...

Grenade dégoupillée au Sénat

Indignation des sénateurs (mention spéciale pour la performance de Jean-Marc Todeschini, sénateur PS et ancien secrétaire d'État chargé des Anciens combattants, à voir sur le site du Sénat), condamnation officielle du site du Sénat, condamnation officielle du Ministère des Armées, convocation de l'ambassadeur du Mali à Paris au ministère des Affaires étrangères avant son rappel au Mali, voyage en urgence du ministre malien des Affaires étrangères Tiébilé Dramé pour « *pour apaiser la situation* », « *clarifications* » exigées par le président du Sénat Gérard Larcher et le président de la commission des Affaires étrangères et de la défense, Christian Cambon... Mais que s'est-il passé le mercredi 26 février pour provoquer un tel enchaînement de réactions (peu) diplomatiques ? Les armées maliennes ont-elles accidentellement tiré sur les militaires français ? Pas du tout, il s'agit simplement de l'ambassadeur du Mali à Paris Toumani Djimé Diallo, qui a innocemment cru qu'on pouvait « *parler franchement* » devant la commission de défense du Sénat. Après avoir rappelé sa reconnaissance pour la présence militaire française au Mali, le diplomate a dénoncé le comportement de certains éléments de la Légion étrangère « *dans les "Pigalle" de Bamako* ». Et d'inviter son homologue tchadien à témoigner également sur « *la Légion étrangère, qui a fait la bataille, avec des résultats clairs, mais [avec] parallèlement des débordements qui, lorsque la population les réalise, posent problème* ». En guise de réfutation, les autorités militaires ont invoqué l'impossibilité matérielle pour la légion de se trouver à Bamako, ce qui doit pouvoir se vérifier sans trop de difficultés, mais aussi la tradition d'exemplarité de l'armée française (*RFI*, 27/02)... C'est de mieux en mieux : on ne prend même plus la peine d'annoncer une enquête interne bidon, comme on le faisait par le passé en ce genre de circonstance...

Il est difficile de ne pas évoquer le coronavirus COVID-19 en ce mois de mars 2020 en France. La maladie est encore peu connue mais si elle s'est déclenchée en Chine, elle frappe durement des pays européens. Les mesures de contrôle des corps qui y sont décidées rappellent celles mises en oeuvre pour lutter contre le virus Ebola il y a quelques années en Afrique de l'Ouest. On tremble, ici, que les systèmes de santé mis à mal par les politiques libérales ne soient pas capables d'encaisser le choc. Mais le coronavirus arrive aussi dans les colonies françaises, alors qu'il n'y a par exemple en Guyane qu'une dizaine de lits en réanimation et que le pays est en manque aigu de soignants. L'État français, déjà sourd aux mobilisations du monde hospitalier sur son sol pour plus de moyens, n'a toujours pas reconstruit le CHU de Pointe-à-Pitre en Guadeloupe, touché par un incendie en 2017. La livraison du nouveau bâtiment est annoncée pour fin 2022. Début février 2020, la Chine, de son côté, a pu mettre en place un hôpital de 1000 lits pour soigner en urgence les malades du coronavirus en seulement 10 jours (au prix, certes, d'une surexploitation des ouvriers qui l'ont construit).

On oublie aussi de penser aux systèmes de santé dévastés ou tués dans l'oeuf par le pillage néo-colonial ou les plans d'ajustements structurels qui sont la règle en Afrique, Asie ou Amérique. Chaque année, le VIH et le paludisme tuent en masse dans ces « restes du monde ». D'après le dernier rapport sur le paludisme de l'Organisation mondiale de la santé, en 2018, 228 millions de personnes auraient été infectées dans le monde par cette maladie. Plus de 400 000 personnes en sont mortes. 94% de ces décès ont eu lieu en Afrique.

L'incapacité d'accéder à des soins adéquats dans

leurs pays est une des raisons qui poussent des personnes à braver tous les dangers pour tenter d'être soignées chez nous. Il leur faudra survivre aux milices para-étatiques libyennes financées par l'Europe, aux moyens militaires déployés en Méditerranée et à la noyade. Ainsi, ce 2 mars, on pouvait voir sur les réseaux sociaux une vidéo montrant des garde-côtes grecs ouvrir le feu sur une embarcation de migrants pour les forcer à faire demi-tour. Et même si ces personnes réussissent à poser le pied de l'autre côté, si elles ne sont pas expulsées immédiatement, il leur faudra se lancer dans un nouveau parcours du combattant pour accéder à un logement minimal et à des

droits. Fin 2019, c'est dans le journal d'extrême droite Valeurs Actuelles qu'Emmanuel Macron déclarait vouloir s'attaquer encore à l'Aide médicale d'État. En réalité, d'après Médecins du Monde, seuls 44% des personnes étrangères qui pourraient en bénéficier parviennent à y accéder. Et l'es-

poir d'un droit au séjour pour raison médicale est très souvent douché par un magistrat français qui affirme dans le confort de sa chaise rembourrée que des pathologies graves peuvent très bien être soignées en Haïti ou au Cameroun.

Plusieurs pays africains ont dû expulser des touristes européens qui refusaient de se plier aux mesures de sécurité contre le COVID-19 et dans plusieurs pays, comme en Guinée, ce sont des Européens qui ont importé la maladie. Le 18 mars, plusieurs états africains annoncent fermer leurs frontières à ces derniers. On se prend à imaginer ce qui se passerait si les mêmes mesures répressives de l'Europe-forteresse étaient appliquées à des vagues de migrants européens tentant de fuir leurs pays contaminés.

Mathieu Lopes

LES NOUVEAUX MIGRANTS

Sommaire

- 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE
- 3 ÉDITO Les nouveaux migrants
- 4 HISTOIRE Les sommets Françafrique

- 5 ALGÉRIE Hirak, année 1
- 7 KANAKY Tout pour éviter l'indépendance
- 9 TOGO Une dynastie « amie de la France »
- 10 À LIRE Une guerre perdue, la France au Sahel
- 11 À LIRE Burkina Faso : l'insurrection inachevée

SOMMETS FRANÇA-FRIQUE

Bordeaux doit accueillir le prochain sommet « Afrique-France », début juin. L'occasion d'explorer l'histoire de ces rencontres : la première fut organisée sous Pompidou mais concernait de fait surtout le franc CFA, et c'est Giscard d'Estaing qui les institutionnalisa en en élargissant le périmètre, en même temps que Paris accroissait sa zone d'influence.

France Inter, 19h15, le 13 novembre 1973 : « *les problèmes de la coopération monétaire et économique sont au centre de la conférence franco-africaine au sommet qui s'est ouverte ce matin à Paris, à l'Élysée, et qui réunit six chefs d'État, les ministres des Finances et des Affaires étrangères de quatre autres pays africains autour du président Pompidou* ». Madagascar puis la Mauritanie ont quitté le franc CFA quelques mois plus tôt, les États membres de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) ont signé avec la France une convention de coopération monétaire en novembre 1972, et ceux de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) s'apprentent à faire de même trois semaines plus tard. Ce qui sera considéré a posteriori comme le premier sommet France-Afrique est officiellement centré sur le franc CFA et ne concerne alors que dix des pays du pré carré français : Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Dahomey (futur Bénin), Gabon, Haute-Volta (futur Burkina Faso), Mali, Niger, Sénégal et Togo.

Commonwealth à la française

C'est en fait Valéry Giscard d'Estaing qui, un an et demi plus tard, le 7 mars 1975, renouvelle une telle « *réunion de famille* », selon les termes de Senghor¹, à Bangui. Le nouveau président français a écarté le trop gaulliste Jacques Foccart, qui assurait depuis 1958 le lien privilégié entre l'Élysée et les affidés africains, qu'il faut continuer à assurer des bonnes grâces de Paris. Accueilli par le Maréchal Bokassa, qu'il appelle « *mon parent* », Giscard flatte son hôte : « *Bonjour monsieur le président à vie, salut terre d'Afrique, salut à vous, Africaines et Africains qui êtes les amis de mon cœur et que je suis venu visiter chaque fois que j'ai pu le faire. (...) Salut République Centrafricaine, placée au centre du continent maternel, et qui en rassemble les courants et les forces.* » (*Le Monde*, 7/03/1975) Le nouveau président français rassemble surtout les courants et les forces francophiles, en élargissant notamment l'invitation aux pays de l'ex-empire colonial belge. La démarche soulève des interrogations, auxquelles Senghor, en bon gardien des intérêts de Paris, se charge de répondre (*Le Monde*, 10/03/1975) : « *Pourquoi aurions-nous des*

complexes à nous réunir entre francophones et en présence du président de la République française ? Les anglophones se concertent au sein du Commonwealth, et nous estimons que c'est une bonne chose... »

Le Zaïre (future RDC), qui vit depuis 10 ans sous la fêrule de Mobutu, envoie une délégation et le président du Burundi fait le déplacement. Trois ans plus tôt, le potentat burundais a présidé au massacre de masse de plusieurs dizaines voire centaines de milliers de Hutus, mais ce n'est pas un problème pour Paris, qui cherche à accroître son influence. Le nouvel homme fort du Rwanda est là aussi : Juvénal Habyarimana, qui a pris le pouvoir en 1973, place son pays dans l'orbite de la France, avec laquelle le Rwanda signera quatre mois après ce sommet un accord de coopération militaire portant sur la gendarmerie (cf. *Billets* n°283, janvier 2019). A l'issue de ces « *assises* », Giscard annonce son souhait d'élargir encore, à l'avenir, le cercle des invités et dément avec une fausse candeur la fonction principale de ce raout : « *Nous ne cherchons pas à créer en Afrique je ne sais quelle zone d'influence. La conférence de Bangui a été aussi peu imprégnée d'esprit colonial que possible...* » (*Le Monde* 11/03/1975).

Senghor se fait plus précis sur les prochaines étapes : « *Cette conférence n'est pas uniquement réservée aux pays francophones d'Afrique et nous avons l'intention d'y inviter en 1976 les anciennes possessions portugaises africaines* » (*Le Monde* 10/05/1976). La Guinée-Bissau, qui vient d'arracher son indépendance, et le Cap-Vert et Sao Tomé-et-Principe, où elle sera effective quelques mois après, rejoindront en effet dès l'année suivante l'Île Maurice et le territoire des Seychelles comme observateurs invités.

Changement d'échelle

Le sommet de 1976, à Paris, marque l'institutionnalisation de ce rendez-vous et la volonté d'en faire un événement important au plan international. Vingt États sont représentés¹ et le président français se félicite, dans son discours de clôture, de la présence de nouveaux pays : « *Leur participation à notre réunion me conforte dans l'idée que ces échanges franco-africains exercent un pouvoir d'attraction* » (*Le Monde*, 13/05/1976). L'organisation évite les aléas et improvisa-



Discours du président ivoirien Houphouët Boigny, saluant l'initiative de Giscard, en clôture du sommet de 1976 (extrait d'une archive INA du journal de 20h d'Antenne 2, 11/05/1976)

tions de l'année précédente à Bangui. Tout est soigneusement ficelé à l'avance, y compris l'annonce médiatique par Giscard d'une « *grande initiative, hardie et généreuse, (...) prise en faveur de l'Afrique et avec l'Afrique* » : le lancement du Fonds de solidarité africain, censé faciliter le financement de projets d'investissement. Une initiative restée très francophile : les membres de ce fonds « africain » sont depuis toujours le Bénin, le Burkina Faso (ex-Haute Volta), le Burundi, la Centrafrique, la Côte-d'Ivoire, le Gabon, le Mali, l'Île Maurice, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Tchad et le Togo, pays auxquels s'ajoutait autrefois le Zaïre et qu'a rejoints la Guinée-Bissau.

La fête est toutefois un peu gâchée par une critique du colonialisme qui s'immisce jusque dans les salons officiels : en cause, le ségrégationnisme du gouvernement raciste de Rhodésie du Sud et de l'apartheid en Afrique du Sud, mais aussi le maintien dans le giron français de Djibouti et surtout de Mayotte, dont Paris vient de faire un territoire d'outre-mer, l'arrachant au reste de l'archipel des Comores lors de l'indépendance de 1975. « *La France a eu tort de diviser les Comores* », déclare Senghor (*Le Monde*, 11/05/1976), avocat des indépendances factices. Cela n'empêche pas le Sénégal d'accueillir le sommet France-Afrique suivant, en avril 1977. Cette fois, le « *Territoire français des Afars et des Issas* », qui va officiellement devenir la république de Djibouti trois mois plus tard, est invité. La famille franco-africaine se rassemble.

Thomas Noirot

1. Bénin, Burundi, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Côte-d'Ivoire, Gabon, Guinée-Bissau, Haute-Volta, Mali, Île Maurice, Niger, Rwanda, Sao-Tomé et Principe, Seychelles, Tchad, Togo, Zaïre.

HIRAK, ANNÉE 1

Le peuple algérien a célébré le 22 février 2020 le premier anniversaire du « Hirak », le « mouvement » qui a vu des millions de personnes s'élever contre la dictature de Bouteflika et le système politique algérien tout entier. Un an après, retour sur cette mobilisation massive et ses suites, jusqu'à l'élection très critiquée d'un nouveau président.

En 2011, le printemps arabe avait à peine secoué la présidence algérienne. Des soulèvements et mouvements de revendication avaient émergé dans de multiples endroits du pays, mais sans s'agréger en un mouvement massif comme dans les pays voisins. Le pouvoir algérien avait alors acheté la paix sociale, en optant pour des réformes améliorant légèrement le pouvoir d'achat, soutenu en cela par le prix élevé du baril de pétrole.

C'est en 2014, lorsque Bouteflika brigue un 4^e mandat, alors qu'il a subi un AVC en avril 2013 et ne peut plus se déplacer ni parler, que les revendications et protestations s'intensifient. Dans plusieurs villes du pays, les populations qui manifestent pour l'arrêt de cette mascarade sont durement réprimées.

Les services de sécurité du régime déjouent alors toute velléité de révolte massive. Les émeutes pour des revendications sociales locales sont tolérées ou réglées par l'argent ou en distribuant des avantages (logement, emploi), mais sont écrasées dès lors qu'elles prennent des allures politiques. Les manifestations du mouvement Barakat (« ça suffit ») qui s'oppose au 4^e mandat et qui exige un règlement politique des problèmes sont maintes fois empêchées et plusieurs de ses militants emprisonnés.

Trop c'est trop : les débuts du Hirak

Le 4^e mandat est difficilement supporté par la population, la corruption et le détournement de l'argent public se poursuivent au plus haut sommet de l'État. Cette gabegie est notamment incarnée par deux premiers ministres, tous deux aussi arrogants et méprisants. Abdelmalek Sellal comme Ahmed Ouyahia sont à la tête d'une fortune familiale importante. La fille du premier est alors connue des Algériens pour posséder un appartement luxueux sur les Champs Élysées, et le second possède des affaires à Dubaï et distribue des millions d'euros à ses amis oligarques via des marchés publics famoureux, tout en menant une politique d'austérité à la tête du gouvernement. L'actualité foisonne de scandales et de faits de détournements. L'affaire la plus spectaculaire étant la découverte de 700 kg de cocaïne dissimulés dans des conteneurs de viande importée destinés à l'armée, qui sera quand même suivie d'une

série d'arrestations et d'un procès. Néanmoins les partis présidentiels, une coalition qui soutient Bouteflika, préparent l'opinion à l'acceptation du 5^e mandat. Puisque le président a perdu toutes ses capacités depuis son AVC, c'est le cadre avec sa photo que ces partis promènent lors de meetings.

Le peuple algérien n'en peut plus de cette ubuesque situation, et le refus du 5^e mandat est alors la première revendication du Hirak qui débute à Kherrata, une localité à 150 km d'Alger. Un rendez-vous est pris pour une manifestation pacifique à Alger le vendredi 22 février 2019. Ce premier vendredi du Hirak rassemble des centaines de milliers de personnes et le mouvement se poursuit chaque semaine avec une affluence aussi massive. C'est la panique et la confusion au sein du pouvoir. Les discours provocateurs et menaçants fusent de partout. Le Premier ministre met en garde les manifestants en faisant le parallèle avec la Syrie, où cela aurait commencé « avec des roses » et fini « avec des bombes ». Mais toutes les tentatives d'entourloupes politiciennes échouent les unes après les autres. Le Président Bouteflika est finalement démissionné au début d'avril et l'élection présidentielle prévue est annulée.

«Vendredir»

Les manifestations continuent tous les vendredis, et les mardis pour les étudiants. Le verbe « vendredir » est né. Les slogans redoublent d'originalité et de pertinence. L'hymne des supporters d'un club de football algérois, la casa d'El Mouradia¹, est scandé à chaque manifestation : « *Le premier [mandat], on dira qu'il est passé, ils nous ont eus avec la décennie [noire] / Au deuxième, l'histoire est devenue claire, la Casa d'El Mouradia / Au troisième, le pays s'est amaigri, la faute aux intérêts personnels / Au quatrième, la poupée est morte et l'affaire suit son cours(...)* / *Le cinquième [mandat] va suivre, entre eux l'affaire se conclut.* »

Chaque vendredi a son thème. Les manifestants auscultaient la semaine politique et inventaient les slogans appropriés. Suite à la prise du pouvoir par le général Ahmed Gaid

Salah, le chef d'état-major, après la démission forcée de Bouteflika, et à la répression qui s'ensuit, on scande : « *un état civil pas militaire* ». Gaid Salah est nommément cité : « *Lâchez nos enfants et prenez ceux de Gaid* » faisant référence aux prisonniers d'opinion arrêtés alors que ses fils seraient impliqués dans plusieurs affaires. La loi sur les hydrocarbures qui faciliterait l'appropriation de cette richesse par les multinationales a aussi été très critiquée dans les manifestations. Les ministres sont traqués par la foule lors de leurs sorties aux cris de : « *vous avez bouffé le pays espèces de voleurs* ».

La société algérienne est connue pour son patriarcat chronique et enraciné. La présence spontanée des femmes jeunes et moins jeunes dès le début du mouvement est magnifique. Elles n'ont plus peur et marchent tous les vendredis et les mardis dans les rues de la capitale et des autres villes. Des carrés féministes s'organisent au milieu des manifestations avec la bénédiction de l'icône de la révolution algérienne, l'ex-condamnée à mort Djamila Bouhired. Malgré ses quatre vingts ans, elle était aux côtés des marcheurs.es.

Le plus remarquable c'est le caractère pacifique de ce Hirak et le rejet du côté partisan. Toutes les figures qui avaient plus ou moins flirté avec le pouvoir sont catégoriquement chassées quand elles cherchent à se joindre au mouvement. Les partis islamistes ont tenté sans succès, ils ont subi le même sort.

Le pouvoir cherche à tout prix à organiser l'élection présidentielle prévue initialement en avril mais le mouvement rejette tout scrutin organisé par le système en place. Tout le monde connaît la capacité de ses dirigeants à truquer et tripatouiller les résultats. Les élections annoncées au mois de juillet n'ont pu avoir lieu.

Règlements de comptes au sommet de l'État

Face au Hirak, le pouvoir se réorganise et des règlements de comptes s'opèrent. Ahmed Gaid Salah, le chef d'état-major et vice-ministre de la Défense devient le personnage central du pouvoir. Des oligarques

1. Le palais d'El Mouradia est le siège de la présidence algérienne. L'expression « la Casa d'El Mouradia » fait référence à la série télévisée *La Casa de Papel* qui raconte un braquage. *France Culture* a consacré un

épisode de *Les pieds sur terre* à cet hymne « One, two, three, viva l'Algérie - Épisode 2 : l'hymne de la révolte » 15/03/2019.

qui tentaient de s'échapper du pays sont arrêtés et incarcérés. La machine s'emballa, des ministres, des Premiers ministres, des directeurs généraux, des hauts cadres de l'État, sont emprisonnés. Les deux anciens Premiers ministres, Sellal et Ouyahia, sont arrêtés et jugés pour une affaire de corruption massive liée aux usines de montage automobile. Gaid Salah met aux arrêts le conseiller et frère du président, Saïd Bouteflika. Le très puissant général Mohamed Medienne, dit Toufik, ancien patron des services secrets, subit le même sort. Ils sont accusés de « complot contre l'autorité de l'État » et « atteinte à l'autorité de l'armée », jugés en septembre 2019 et février 2020 et condamnés à 15 ans de prison ferme. Alors qu'ils auraient pu être jugés pour les crimes commis alors qu'ils dirigeaient le pays et les services secrets, ce qui leur est en réalité reproché par le général Gaid Salah est d'avoir cherché à le faire limoger en mars 2019 au début du Hirak et de maintenir Abdelaziz Bouteflika au pouvoir. Ainsi ces emprisonnements et procès sont en grande partie des règlements de comptes entre différentes franges du pouvoir et de l'armée. Le système du pouvoir algérien vacille face au Hirak, ce qui est déjà inespéré aux yeux de nombreuses personnes, mais la revendication « Qu'ils dégagent tous » n'atteint pas encore son but.



Image d'une manifestante sur la page Facebook « Ici Dzair ».

Mascarade électorale

Dans ce contexte, les élections du 12 décembre qui rassemblent 5 candidats sont une vraie mascarade. Les candidats sont tous issus du système. Abdelmadjid Tebboune est un ancien préfet, plusieurs fois ministre et même Premier ministre pendant deux mois avant d'être destitué. L'autre candidat du système est Ali Benflis, ancien ministre de la Justice, puis directeur de campagne de Bouteflika en 1999, puis Premier ministre au début des années 2000, et candidat malheureux aux différentes élections présidentielles précédentes. Deux autres candidats sont moins connus et ont été aussi ministres : Az-zeddine Mihoubi ancien ministre de la Culture sous Bouteflika et secrétaire général du parti au pouvoir le RND (Rassemblement National Démocratique) et Abdelkader Bengrina, proche des islamistes. Le cinquième candidat est responsable d'un parti satellite qui gravitait autour de la majorité présidentielle de Bouteflika.

Jusqu'au dernier jour précédant l'élection, des manifestations ont eu lieu pour la dénoncer, et le pouvoir militaire était quant

à lui partagé entre deux désignations. Finalement « on » opta pour Tebboune alors qu'une partie des généraux soutenait Mihoubi. Tebboune est élu officiellement avec 58,1% des voix, avec un taux de participation « officiel » inférieur à 40%. Le vote a été très faible voire quasi nul dans les grandes villes, les Algériens de l'extérieur ont voté à 8%, toujours selon les chiffres officiels. On aurait fait voter tous les militaires, des images télévisées édifiantes montraient essentiellement des hommes jeunes ne dépassant pas la trentaine faire la queue ou se précipitant vers les bureaux de vote. Pour les avertis de la politique algérienne, le nouveau Président

de libération des détenus (CNLD) a été mis en place, il est composé d'avocats et d'intellectuels. Ses membres sont dépassés par l'ampleur des gardes à vues. Un leader politique Karim Tabbou est emprisonné pendant plus d'un mois. Il est relâché mais ré-arrêté le soir même, il croupit en prison depuis le mois de septembre. A l'heure actuelle, selon le CNLD, 124 personnes sont encore emprisonnées en attente d'un jugement ou condamnées, et 94 ont été relâchées.

Un procureur du tribunal de Sidi Mhammed (centre d'Alger) a requis la relaxe pour une vingtaine de personnes arrêtées le 48^e vendredi (le 1^{er} février). Il finit son réquisitoire par une déclaration fracassante : « *Les Algériens marchent résolument pour une nouvelle Algérie, où la justice sera indépendante. Le peuple ne veut plus subir une justice aux ordres. Et en tant que représentant du ministère public, je refuse les injonctions et donc je demande l'application de la loi au profit de ces personnes. Le parquet demande la relaxe.* » (elwatan.com, 10/02/2020) La défense des manifestants était abasourdie. Aux dernières nouvelles, ce procureur a été muté dans une localité à la frontière libyenne.

Le 14 février 2020 est le 52^e vendredi, toujours déterminés les manifestants marchent. Une jeune fille défile habillée d'un tee-shirt rouge où est écrit « *Mon valentin c'est le Hirak* » avec une pancarte : « *Une justice indépendante* » (voir photo). Le procureur muté est devenu un héros, son nom est scandé dans tous les rassemblements. Tous les prisonniers libérés retournent avec abnégation manifester les vendredis qui suivent leur libération.

Le dimanche 16 février 2020 marque les 1 an du Hirak : une manifestation est organisée à Kherrata, la ville où s'est déroulée la première manifestation du mouvement. Elle rassemble des milliers de personnes et une stèle commémorative de la première manifestation est inaugurée. L'élection présidentielle du 12 décembre reste critiquée sans relâche : « *Tebboune président illégitime, il est installé par l'armée !* ».

Les manifestations se poursuivent tous les vendredis. Ce que l'on doit retenir de ce Hirak : c'est que rien ne sera plus comme avant.

Ben, militant franco-algérien

Le Hirak, malgré la répression

La détermination du mouvement révolutionnaire reste intacte malgré la répression policière et une justice aux ordres et malgré cette parodie d'élection. Tous les vendredis et les mardis et dans toutes les villes des arrestations s'opèrent. Certains juges libèrent, d'autres emprisonnent. Un comité national

KANAKY - NOUVELLE CALÉDONIE

TOUS LES MOYENS SONT BONS POUR ÉVITER L'INDÉPENDANCE

Le 6 septembre 2020 se tiendra la deuxième consultation sur l'accession à la pleine souveraineté de Kanaky - Nouvelle-Calédonie. Si le « Non » à l'indépendance l'a emporté lors du premier scrutin, le « Oui » a eu un résultat nettement supérieur à celui attendu, de nature à inquiéter les partisans de la Calédonie française, qui ne reculent devant aucune manœuvre pour s'assurer la majorité.

Le 30 janvier 2020 l'Assemblée nationale française a étudié en séance plénière une proposition de loi organique concernant l'inscription d'office de certains électeurs sur la liste électorale spécifique à la consultation. Elle avait été déposée par un groupe de députés UDI, dont Philippe Gomès et Philippe Dunoyer, tous deux néo-calédoniens et respectivement président et porte-parole du parti anti-indépendantiste Calédonie Ensemble. Cette proposition de loi a été rejetée par une majorité de députés, avec l'argument, tout à fait fondé, selon lequel les modalités de la consultation sur l'indépendance avaient déjà été négociées au dernier comité des signataires¹ et que l'Assemblée nationale n'avait pas à interférer dans ces débats.

L'enjeu du corps électoral

La composition du corps électoral et les modalités d'inscription sur la liste référendaire sont au cœur des négociations entre indépendantistes, non-indépendantistes et État français depuis l'accord de Nouméa en 1999 qui fixe le processus électoral sur le statut de l'île. L'enjeu est extrêmement important puisque du fait de la violence de la colonisation et de la politique de peuplement menée par l'État, les Kanaks ont progressivement été mis en minorité dans leur propre pays et donc sur les listes électorales. Le mouvement indépendantiste a obtenu que la liste référendaire soit plus restreinte que la liste générale, néanmoins elle ne se limite pas aux seuls Kanaks, elle est élargie à des catégories de Calédoniens considérés comme concernés par l'avenir du pays et répondant à des critères précis. L'un d'entre eux est d'être né en Nouvelle-Calédonie et de justifier d'une résidence de 3 ans continue à la date du référendum : c'est cette catégorie d'électeurs qui aurait bénéficié de la proposition de loi débattue le 30 janvier à

l'Assemblée.

Lors de la consultation de 2018, le mouvement indépendantiste avait obtenu de haute lutte que les Kanaks de statut coutumier soient inscrits d'office sur la liste électorale spéciale, pour remédier aux nombreuses erreurs déjà constatées dans la liste et s'assurer que l'ensemble des premiers concernés puisse voter. En échange, les indépendantistes avaient accepté que cette inscription d'office s'applique également aux natifs de statut de droit commun justifiant d'une résidence d'au moins 3 ans, mais cela à titre exceptionnel, uniquement pour ce premier scrutin.

Lors de la réunion du comité des signataires visant à préparer la deuxième consultation de 2020, des débats importants ont eu lieu sur la date du vote, les anti-indépendantistes souhaitant l'avancer de plusieurs mois, et la question de l'inscription d'office a été l'un des leviers de négociation. Les indépendantistes ont accepté que le vote soit avancé au 6 septembre 2020, à condition notamment que l'inscription d'office des « nouveaux » natifs résidents depuis 3 ans (les nouveaux majeurs, les personnes qui ont atteint les 3 ans de résidence continue entre le 1^{er} et le 2^e scrutin) ne soit pas reconduite comme l'exigeaient les anti-indépendantistes. Cela n'empêche en aucun cas ces personnes de s'inscrire sur la liste, mais elles doivent faire la démarche elles-mêmes. L'État s'est même engagé à faire des démarches incitatives auprès de ces futurs électeurs : ainsi 5400 personnes ont reçu un courrier recommandé pour les encourager à s'inscrire sur les listes.

Or selon Philippe Gomès, « moins de 20% seront, au bout du compte, effectivement inscrites sur la liste électorale spéciale », un chiffre pourtant contesté par la ministre des Outre-mer (*la1ere.francetv.info.fr*; 31/01/20). Il a donc profité de son mandat à l'Assemblée nationale pour se faire le porte-voix des anti-indépendantistes en France et remettre en cause le compromis du comité des signataires en dénonçant

« une discrimination inacceptable au sein même du peuple calédonien, entre Kanak et non Kanak » (*francetvinfo.fr*, 30/01/20), « les uns ayant un privilège, les autres ne bénéficiant pas de ce privilège et devant faire la démarche » (*francetvinfo.fr*, 30/01/20). Sa démarche a été soutenue par les élus non-indépendantistes du Congrès de Nouvelle-Calédonie qui ont écrit au président de l'Assemblée nationale. A l'annonce du rejet de la proposition de loi par l'Assemblée nationale, le camp non-indépendantiste a crié à la « rupture d'égalité ».

De quelle égalité, de quel privilège parle-t-on ?

L'inscription d'office des Kanaks de statut coutumier s'applique toujours pour le deuxième scrutin, mais considérer qu'il s'agit d'un « privilège » est un argument particulièrement malvenu : c'est un avantage bien maigre au regard de la discrimination globale que subissent les Kanaks en Nouvelle-Calédonie et du fait qu'ils ont volontairement été mis en minorité. C'est également faire fi des obstacles récurrents que rencontrent les Kanaks pour être inscrits sur les listes, même lorsque cette inscription est censée être automatique. Ainsi lors du scrutin de 2018, 2865 Kanaks n'ont pas été inscrits d'office notamment car l'administration n'avait pas d'adresse pour eux.

Il était prévu qu'ils puissent malgré tout faire reconnaître leur droit de vote le jour du scrutin en saisissant une commission spéciale. Environ 1500 personnes ont fait cette demande, 1300 répondaient aux critères, mais seules 100 ont pu être effectivement inscrites et voter. Le centre d'appel a été saturé dès 9h du matin et a cessé de prendre de nouvelles demandes à partir de 15h. Ainsi à Saint-Louis des jeunes ont attendu toute la journée pour savoir s'ils pouvaient voter mais leur dossier n'a même pas pu être traité par la Commission.

Pour pallier ces dysfonctionnements et permettre que l'ensemble des Kanaks de statut coutumier soient effectivement ins-

1. Le comité des signataires réunit les signataires de l'accord de Nouméa (indépendantistes, non-indépendantistes et État) et est chargé d'en suivre l'application.

crits sur la liste électorale avant le scrutin, les indépendantistes ont demandé que les Officiers Publics Coutumiers fassent un travail de recherche sur le terrain pour retrouver ces 2865 personnes et fournir une adresse à l'administration. Les anti-indépendantistes ont refusé cette méthode, car ils ne reconnaissent pas les officiers coutumiers, qui sont pourtant des fonctionnaires territoriaux.

Les Kanaks vivant en France (principalement pour leurs études) et inscrits sur la liste ont également rencontré beaucoup de difficultés pour faire leurs procurations. Des gendarmeries ne connaissaient même pas l'existence du scrutin et ont refusé de prendre les procurations ; d'autres ont fourni un mauvais formulaire et la procuration s'est avérée non-valable ; dans d'autres cas elle n'est pas arrivée à temps dans les bureaux de vote. Les indépendantistes estiment que ces difficultés ont concerné autour de 500 personnes.

Ces diverses irrégularités et obstacles sont dénoncés depuis plusieurs années par les indépendantistes, qui peinent à faire entendre leurs revendications auprès des anti-indépendantistes et de l'Etat, à obtenir des réponses précises sur la composition des listes, et qui sont allés jusqu'à saisir le comité de décolonisation de l'ONU. Plusieurs cas de personnes non-Kanaks inscrites illégalement sur la liste ont également été relevés. Pendant ce temps, les anti-indépendantistes n'hésitent pas à utiliser le canal de l'Assemblée nationale où ils trouvent des alliés pour scander les mots « discrimination » et « privilège ». Il est heureux qu'une majorité de députés ne soit pas tombés dans le piège, néanmoins la manœuvre suffit à semer le doute et permet en attendant de donner un écho aux arguments fallacieux du camp anti-indépendantiste.

Marie Bazin

Collectif Solidarité Kanaky

Survie participe au Collectif Solidarité Kanaky, qui regroupe plusieurs organisations qui tentent de mettre en place un front anticolonial en soutien à l'indépendance du pays. Elle s'est dotée d'un site internet (solidaritekanaky.fr) et édite un bulletin d'information qui en est à sa cinquième parution. Plusieurs initiatives ont déjà été menées (meetings, rencontres, etc.) et continueront de l'être : le collectif proposera prochainement des visuels (affiches, autocollants), des formations, des informations sur les modalités de procuration pour les Kanak vivant en France...

QUELQUES PUBLICATIONS

S'informer sur le mouvement indépendantiste en Kanaky n'est pas aisé tant les médias du pays privilégient - sans surprise - les partisans de la Calédonie française. Il faut se rendre sur Facebook pour pouvoir suivre les actualités et débats de la sphère Kanak et indépendantiste. Il existe néanmoins quelques publications papier, disponibles sur abonnement.

La Voix de Kanaky

Bimensuel tiré à 3000 exemplaires, cette publication se présente comme « le journal de tous les indépendantistes/nationalistes ». Pour plus d'informations et s'abonner, rendez-vous sur la page Facebook du journal.



Extrait de l'éditorial qui revient sur la réunion qui s'est tenue les 11 et 12 janvier à Canala

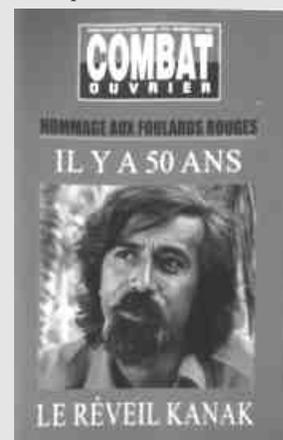
« Cela faisait longtemps que cette unité était réclamée par les populations de sensibilité indépendantiste ou nationaliste. Cela a conduit quelques anciens à dire, avec émotion, que ça faisait 35 ans qu'un tel rassemblement n'était plus arrivé. [...] Ils étaient bien tous présents : l'UC (Union calédonienne), le PALIKA (Parti de libération kanak), l'UPM (Union progressiste en Mélanésie), RDO (Rassemblement démocratique océanien), DUS (Dynamique unitaire sud), PT (Parti travailliste), MNIS (Mouvement néo-indépendantiste et souverainiste), MOI (Mouvement océanien indépendantiste), USTKE (Unionsyndicale des travailleurs kanaks et des exploités), SLUA (Syndical libre unité action) ainsi que des membres d'autres syndicats et églises. Pour rappel de l'esprit qui a animé ces retrouvailles, la charte du FLNKS prévoit, depuis sa création le 24 septembre 1984,

la composition du FLNKS : « indépendantistes kanak et non-kanak, anticolonialistes, organismes, syndicats, mouvements, associations, églises composent le FLNKS, dont ils sont les membres militants ».

Ce rendez-vous s'est voulu construit comme un pèlerinage instructif sur notre passé, notre présent et notre avenir; pour montrer la continuité de la lutte depuis 1977, et provoquer un déclic. Pour nous encourager aussi, devant tous ceux qui sont tombés ou partis. Les discours des uns et des autres ont permis de bien resituer « le combat » qui, comme le disait Eloi Machoro, « ne doit pas cesser faite de leaders ou faute de combattants ». Chacun ? et notamment notre jeunesse, devrait ainsi se reconnaître dans les acteurs de notre quête de liberté et d'émancipation, et se joindre à eux, si ce n'est pas encore fait. Quelques belles phrases entendues lors des discours : « Il n'y aura pas de destin commun, pas d'unité nationale, sans justice sociale », « l'unité passe par l'équité pour tous », « il faut bâtir cette nation libre, où chaque communauté, chaque individu trouvera sa place », « toutes les communautés sont représentées, toutes les générations. Ils affichent tous cette fierté d'être un enfant de ce pays kanak ». D'autres, ont fait un historique élogieux des partis et autres organismes, du plus ancien au plus récent, ou indiqué que les rivalités des municipales « c'est juste pour six mois, puisque le 6 septembre on aura l'indépendance ».

Combat ouvrier

Comme le titre l'indique, ce journal se situe sur une ligne politique particulière, il s'agit de « l'organe officiel de l'USTKE » (Union syndicale des travailleurs Kanak et des exploités). Il revient dans son numéro de décembre 2019 sur la genèse du mouvement indépendantiste Kanak.



LE MAINTIEN D'UNE DYNASTIE «AMIE DE LA FRANCE»

Le 22 février a eu lieu ce qui devait être une élection présidentielle au Togo, et qui a permis à Faure Gnassingbé d'être réélu officiellement pour un 4ème mandat. Alors que l'opposition, la société civile, l'Église, mais aussi les États-Unis ont critiqué le processus électoral, la France prend « note » de ce coup de force électoral sans émettre aucune critique, tout en continuant la coopération - notamment sécuritaire - avec ce régime répressif. La France soutient ainsi une nouvelle fois la légitimation de cette dictature au pouvoir depuis plus d'un demi-siècle.

Les stratégies mises en place par le pouvoir afin de s'assurer une réélection ont commencé bien avant le jour du scrutin. En plus du changement de la constitution en mai 2019 qui a permis à Faure Gnassingbé de se représenter, et de nouvelles lois restreignant encore plus les libertés de la société civile (voir *Billets d'Afrique*, décembre 2019), le dictateur s'est assuré de la loyauté absolue de la Cour constitutionnelle chargée de valider l'élection de février. Le 23 décembre, il a fait modifier la loi organique portant sur l'organisation et le fonctionnement de la Cour, sans respecter la procédure décrite dans la constitution togolaise qu'il avait pourtant lui-même fait voter quelque mois auparavant. Cela lui a permis de faire élire ou de nommer 7 membres, bien que la Constitution en prévoit 9, 2 sièges n'ayant jamais été pourvus. Ces membres ont prêté serment devant lui à son palais le 30 décembre.

Une parodie d'élection

Toute la campagne électorale a été entachée d'irrégularités afin d'assurer au régime une réélection facile. Plusieurs meetings de l'opposition ont été bloqués par les forces de sécurité, l'égalité de l'accès aux médias n'a bien entendu pas été respectée, la subvention de l'État aux partis politiques afin de mener campagne, prévue par la loi, n'a pas été débloquée avant l'élection, etc. (*Tour-nons la Page*, 03/03/2020). La diaspora togolaise, quant à elle, pouvait officiellement voter pour la première fois à cette élection. Mais en fait, seules 312 personnes ont pu s'inscrire, sur les plus d'1,5 millions de Togolais vivant à l'étranger. En effet, il n'était possible de s'inscrire sur les listes électorales qu'entre le 15 juillet et le 20 août 2019, avec des cartes consulaires que l'ambassade du Togo en France par exemple ne fournissait plus depuis plus d'un an... Tout ceci alors

que la loi permettant à la diaspora de voter date de novembre 2019, soit plusieurs mois après la fin des démarches nécessaires pour participer aux scrutins ! (*Jeune Afrique*, 12/02/2020)

Le scrutin s'est déroulé sans la présence d'observateurs indépendants provenant de la société civile ou encore de l'Église. La seule organisation indépendante (la Concertation nationale de la société civile du Togo) ayant reçu une accréditation a vu celle-ci révoquée trois jours avant le scrutin, et les experts de leur partenaire américain (le National Democratic Institute) venus les aider ont été refoulés du sol togolais et leurs ordinateurs saisis. Dès le lendemain du scrutin, et pour la première fois de manière aussi rapide, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) - qui n'a d'indépendante que son nom - annonçait que Faure Gnassingbé était réélu avec plus de 72 % des voix. On découvre dans ces résultats que le dictateur est plébiscité dans certaines régions, notamment du Nord et du Centre, avec des taux de participation de plus de 96 %, et des suffrages à plus de 95 % en sa faveur. Le record est atteint dans la préfecture de Mo, avec un vote en sa faveur de 99,46 %. (*RFI*, 24/02/2020)

Des bourrages d'urnes validés par les alliés du régime, la France en prend «note»

Comme la société civile et l'opposition l'ont dénoncé, ces résultats proviennent de bourrages d'urnes, de la prise en compte de bureaux de votes fictifs ou encore d'achat de votes (contre signature de procuration), techniques que le régime et son parti politique le RPT-UNIR maîtrisent parfaitement. Les États-Unis, par la voix de leur ambassadeur, se sont joints aux critiques. C'est ainsi qu'ils ont appelé à la publication des résultats bureau de vote par bureau de vote, ce

qui permettrait d'« accroître la confiance de tous en les résultats finaux », une mesure réclamée à cor et à cri par la société civile et les candidats de l'opposition, et qui a clairement dérangé le pouvoir en place, comme en témoignent ses multiples réactions.

De leur côté, et malgré les chiffres totalement irréalistes dans certaines régions, les observateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ainsi que de l'Union Africaine (UA) ont validé cette élection, décrédibilisant encore un peu plus, si cela est possible, les missions d'observation de ces organisations.

La Cour constitutionnelle a sans surprise confirmée la victoire du potentat en rejetant notamment le recours déposé par le principal challenger – et ancien Premier ministre - Agbéyomé Kodjo (*FranceTVInfo*, 04/03/2020). La délégation de l'Union européenne n'a communiqué que le 28 février et via son compte twitter... sur le fait qu'elle n'avait pas encore pris position.

Quant à l'Élysée, celui-ci « a pris note comme d'autres du score annoncé, qui vient d'être confirmé par la Cour constitutionnelle togolaise ». La présidence a aussi indiqué avoir échangé en amont du scrutin avec les autorités togolaises afin d'obtenir des « garanties » de transparence (*AFP*, 5/03/2020). Peut-être que des dénonciations publiques de cette mascarade électorale seraient plus efficaces pour soutenir le choix des Togolais. De plus, un arrêt de la coopération sécuritaire avec ce régime répressif éviterait à la France de se rendre complice de ce passage en force, où les manifestants togolais qui réclament que leur vote soit respecté se font littéralement tabasser par les forces de l'ordre, ceci afin de stopper toute contestation.

Thomas Bart

UNE GUERRE PERDUE

LA FRANCE AU SAHEL (J.C. LATTÈS, 2020)

Le dernier livre de Marc-Antoine Pérouse de Montclos, directeur de recherche à l'IRD, revient sur les stratégies antiterroristes mises en œuvre au Sahel.

Commençons par quelques critiques, à la marge. On pourra par exemple discuter les appréciations positives portées sur certaines opérations extérieures (Artémis en RDC, Sangaris en Centrafrique), ou la sous-estimation des motivations économiques régionales dans le déclenchement de l'opération Serval au Mali. Le titre du livre pourra également paraître un peu trompeur : d'abord la part consacrée à l'analyse détaillée de l'opération Barkhane, ses activités sur le terrain, ses évolutions, n'est pas très développée. Ensuite, mais c'est pour le coup un atout de l'ouvrage, l'auteur ne limite pas son propos aux cinq pays concernés par l'intervention française et à la période couverte depuis 2013.

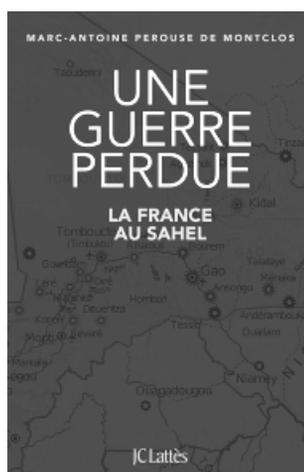
Mise en perspective historique et géographique

L'intervention française est replacée dans l'histoire plus longue de la répression des révoltes portées au nom du Coran, et surtout l'auteur compare les situations qui prévalent au Sahel avec celles d'autres pays africains : Shebabs en Somalie et Boko Haram au Nigéria principalement. S'appuyant sur de nombreuses études, mais aussi sur des anecdotes personnelles, ces comparaisons éclairent les facteurs favorisant l'écllosion et l'enracinement de mouvements djihadistes : « *Leur genèse est endogène* », liée à des logiques locales. Les gens s'engagent dans un mouvement djihadiste pour protéger leur communauté contre la prévarication ou la violence des représentants de l'État ou d'autres groupes armés, pour remettre en cause des situations perçues comme injustes, par désir de vengeance ou par intérêt économique. La motivation n'est presque jamais d'abord religieuse, même si elle peut le devenir ensuite.

Des diagnostics erronés...

La confrontation de ces constats avec les discours officiels qui motivent ou justifient la politique de la France au Sahel constitue un des principaux intérêts du livre. Il faut saluer la liberté de ton de l'auteur, plutôt rare chez les chercheurs, lorsqu'il constate « *une forme d'autisme de la part de la classe politique dirigeante* », un « *refus de prendre en compte la complexité du problème* ». Les autorités s'obstinent en effet à répéter une grille de lecture déconnectée de la réalité : d'une part « *la crise du Sahel est quasi systé-*

matiquement appréhendé en termes de terrorisme et non d'insurrection (...) De plus, *le djihadisme est largement perçu comme une menace globale et importée du monde arabe, ce qui permet (...) de nier les racines locales des affrontements et d'occulter leur dimension politique* », alors que « *les problèmes de justice sont pourtant au cœur de la question du djihadisme* ». Et « *le problème est imputé à une "radicalisation de l'islam"* » quand il s'agit ici aussi davantage d'une islamisation de la radicalité.



...aux conséquences désastreuses.

Cet aveuglement procède pour une part de parti-pris idéologiques et de représentations encore empreintes de colonialisme, mais la rhétorique de la « guerre contre le terrorisme » présente aussi des avantages : « *satisfaire les exigences de l'électorat, aller dans le sens de l'opinion publique et mobiliser la communauté internationale (...)* Le défi djihadiste au Sahel doit absolument être global pour justifier des interventions militaires ». La grille de lecture « terroriste » permet aussi de « *légitimer la mise en place de régimes d'exception qui violent l'État de droit* », « *de justifier l'usage de la force brute* » et de « *dédouan[er] les alliés africains de la France de leurs responsabilités* ». La gangrène de la corruption, les exactions des forces de sécurité contre les civils sont en effet de puissants carburants qui permettent aux groupes djihadistes de prospérer, de même que la présence d'une armée étrangère.

Ces erreurs de diagnostics ne sont évidemment pas sans conséquence : elles sont au mieux inefficaces, comme les programmes de dé-radicalisation qui reposent sur une surdétermination des motivations

religieuses ; au pire contre-productives. « *Le Prisme du terrorisme conduit à commettre des erreurs stratégiques* » : l'impunité accordée aux forces de répression épaulées par Barkhane, par exemple, facilite le recrutement par les mouvements djihadistes en leur permettant d'exploiter les ressentiments tout en se présentant comme des résistants face à des forces d'occupation, en même temps qu'elle ferme les possibilités de reprise d'un dialogue politique.

Le mirage de l'aide au développement

La quatrième erreur de diagnostic sur laquelle revient l'auteur est très répandue (on a même pu en trouver des échos dans les colonnes de *Billets d'Afrique...*). C'est celle qui insiste mécaniquement « *sur le rôle de la pauvreté et de la raréfaction des ressources pour expliquer les conflits en cours* ». Elle est souvent associée à un discours malthusien en matière de démographie. C'est en effet moins la pauvreté et les rivalités qui servent de détonateur, que la façon dont les États traitent – ou pas – ces problèmes : « *un cocktail explosif d'injustice sociale et de mauvaise gouvernance, conjugué au sentiment de paupérisation, de déclassement et d'exclusion de certaines catégories de populations.* » Il s'agit moins d'un problème de pauvreté que de celui « *de l'accaparement des ressources par la classe dirigeante* ». La vision « développementaliste » débouche sur « *une autre manière de dépolitiser le djihadisme en entretenant de grandes illusions sur les mérites de l'aide publique au développement pour acheter la paix sociale* ». Il s'agit en particulier de l'approche dite « intégrée » ou « globale » défendue par les autorités françaises notamment dans le cadre de l'Alliance Sahel. Bureaucratique, déconnectée des réalités locales, opaque, déresponsabilisante, l'aide internationale peut par ailleurs se révéler « *un enjeu de compétition qui peut au contraire exacerber et prolonger les hostilités* ».

Parce qu'elle est contre-productive, vouée à l'échec, et qu'elle fait obstacle à des solutions qui s'attaquent réellement aux sources du problème, l'auteur plaide pour le retrait de l'opération Barkhane et la fin d'une réponse exclusivement sécuritaire et répressive.

Raphaël Granvaud

BRUNO JAFFRÉ, SYLLEPSES, OCTOBRE 2019

L'INSURRECTION INACHEVÉE

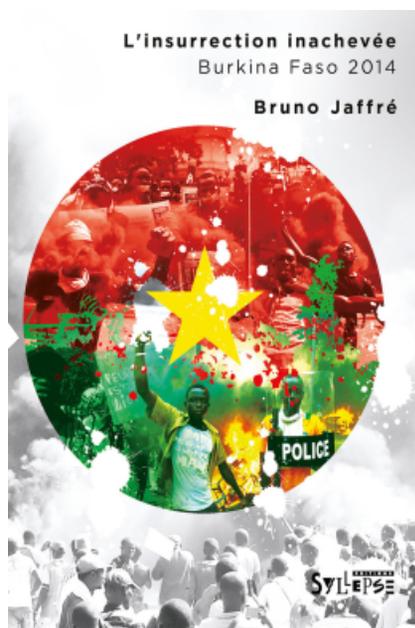
Ce livre est plus ambitieux que son titre ne laisse paraître. Loin de ne se focaliser que sur l'insurrection de 2014 et ses suites, il en cherche aussi les racines. Il propose ainsi une analyse de la trajectoire politique du peuple burkinabè depuis l'indépendance de la « Haute Volta » en 1960, en passant par un rapide retour sur l'expérience puissante que fut la « Révolution Burkinabè » entre 1983 et 1987, jusqu'à aujourd'hui.

Bruno Jaffré puise son récit et son analyse de sa connaissance au long cours de ce pays et de ses acteurs depuis le début des années 1980, de son travail de biographe de Thomas Sankara et d'animateur de la campagne internationale « Justice pour Sankara, justice pour l'Afrique ». Bruno Jaffré a pu ainsi croiser deux regards : celui d'un citoyen français, militant engagé contre la Françafrique, qui documente les liens toujours coloniaux que la France cherche à entretenir avec son « pré-carré », mais aussi celui d'une personne qui connaît de nombreux acteurs de la Révolution Burkinabè, de la résistance à l'ère Compaoré, et des soulèvements de 2014 et 2015. Cela apporte au livre des informations et des témoignages de première main, lui donnant un point de vue situé et quasi interne à la scène politique Burkinabè.

Ainsi, Bruno Jaffré analyse méticuleusement la force des mouvements sociaux et politiques qui, dès les années 1990, s'inspirent souvent de la figure tutélaire de Thomas Sankara, résistent puis sapent peu à peu le pouvoir dictatorial de Blaise Compaoré : le travail journalistique de Norbert Zongo, et la campagne pour la vérité après son assassinat en 1998 par des proches du régime, la commémoration par le peuple ouagalais¹ de l'assassinat de Thomas Sankara en octobre 2007, les révoltes de 2008 et de 2011, puis la structuration de l'opposition politique autour d'un chef de file de l'opposition et l'avènement de nouvelles formes d'organisation dont celle qui rassemble une partie de la jeunesse autour du Balai citoyen. Ce bouillonnement se cristallise durant l'année 2014, alors que Blaise Compaoré cherche à tout prix à faire sauter le verrou de « l'article 37 », qui limite à deux le nombre de mandats présidentiels.

Les journées insurrectionnelles sont racontées au plus près de la foule qui en cette fin d'octobre 2014, après plusieurs jours de mobilisation massive, incendie l'Assemblée Nationale et parvient à faire fuir Blaise Compaoré, exfiltré par un hélicoptère de l'armée française. C'est aussi au plus près des acteurs que Bruno Jaffré nous fait part des hésitations, des stratégies des uns et des autres, qui permettent la mise en place d'un Conseil National de Transition. Les débats, tiraille-

ments, rapports de forces entre mouvements politiques, sociaux et armée sont mises en lumière, au risque de perdre parfois le lecteur peu au fait des acronymes des partis, mouvements et institutions de la vie politique et sociale du Faso. Les réformes du Conseil national de transition sont détaillées, en particulier les plus importantes : les réformes exemplaires du code minier et du code électoral.



Bruno Jaffré raconte aussi par le menu la tentative de coup d'Etat menée par le RSP (Régiment de Sécurité Présidentiel) de Gilbert Diendéré entre le 17 et le 23 septembre 2015. À nouveau, la mobilisation massive du peuple burkinabè, partout dans le pays, réussit à contrer ce coup d'Etat appuyé par des caciques de l'ancien régime. Il faut noter l'attitude à nouveau trouble de la France, qui après avoir soutenu un projet d'accord de la CEDEAO qui reprend une partie des revendications des putschistes le 21 septembre, envoie les forces spéciales françaises protéger le président de la transition, Michel Kafando, au sein de la résidence de l'ambassade de France lorsqu'il s'avère que le putsch a fait long feu.

Enfin vient l'image de l'insurrection inachevée. Le peuple et le mouvement social a réussi en une année à chasser un dictateur puis à mettre en échec un coup d'Etat militaire. Le Conseil national de transition a réus-

si, à bien des égards, à mener des réformes importantes et a organisé des élections présidentielles les plus transparentes que le pays a connu dans son histoire. Mais les élections de novembre 2015 portent au pouvoir Roch Marc Christian Kaboré, un ancien du parti majoritaire s'étant éloigné de Blaise Compaoré à partir de 2012.

Malgré la vitalité renouvelée de la société civile et un contrôle plus serré du peuple burkinabè sur ses dirigeants, les anciennes pratiques de clientélisme et de corruption refont surface, dans un pays toujours soumis aux règles établies par les puissances occidentales et les bailleurs de fonds du FMI et de la Banque mondiale.

Aujourd'hui, les grandes heures de 2014 et de 2015 semblent bien loin. Le Faso est traversé par une grave crise sécuritaire. Des groupes armés plus ou moins bien identifiés (bandits, djihadistes, milices « traditionnelles ») déstabilisent et multiplient des attaques dans le nord du pays. Il semble dommage que Bruno Jaffré reprenne à son compte cette toute dernière partie du livre la notion de « guerre contre le terrorisme » : désignant par ce terme les seuls groupes armés djihadistes. Cela semble ici la marque d'une réflexion encore inaboutie sur un phénomène qui prend de court les Burkinabè eux-mêmes².

La résistance et l'inventivité du peuple burkinabè n'ont pas pu ou eu le temps de changer les règles du jeu, de proposer un processus de transformation plus radical. L'insurrection de 2014 ne s'est pas transformée en nouvelle révolution. Pour Bruno Jaffré, dans le contexte et par rapport aux forces en présence, la transition a « atteint le maximum des possibles ». Ce point de vue peut être discuté, voire contesté, et un tel ouvrage a été aussi pensé pour que l'expérience récente de la Transition puisse être méditée par celles et ceux qui au Burkina ou ailleurs cherchent à remettre structurellement en cause un pouvoir au service des puissants.

Patrice Garesio

1. De Ouagadougou.

2. Il développe une analyse plus détaillée et mieux cadrée récemment sur son blog sur Mediapart, Burkina, Instantanés d'un pays en guerre, 12/02/2020.

Négationnisme

Le 7 avril prochain, la France appliquera pour la première fois le décret du 13 mai 2019 instituant une journée nationale de commémoration, en France et chaque 7 avril, du génocide contre les Tutsi du Rwanda en 1994. Pourtant, quelques jours avant, le Palais du Luxembourg accueille un « colloque » qui prévoit de donner la parole à des personnalités connues pour leurs propos négationnistes (Onana) concernant ce même génocide des Tutsi, ou à minima conspirationnistes (Ndagijimana, Védrine), quand ça n'est pas tout simplement délirant (Rever). « Colloque » ou plutôt réunion entre-soi, dans la mesure où aucune information publique n'a paru et que les quelques journalistes informés ayant tenté de s'inscrire ont été refoulés. Avant ce rassemblement, de nombreuses personnalités et associations ont exprimé leur indignation. Le Président du Sénat, des sénatrices et sénateurs ont été interpellés par email et Twitter (y compris par la LICRA ou l'ambassadeur rwandais à Paris François Ngarambe). Me Gisagara a signé une tribune dans Jeune Afrique, et une pétition créée en ligne (« Agissez contre la propagation du négationnisme au Sénat ! » Change.org) par la Communauté Rwandaise de France (CRF) et Ibuka France a récolté plus de 5500 signatures au (6 mars 11h) en quelques jours. Mais à ce jour, à l'exception du sénateur (Les Républicains) Arnaud Bazin, ni Gérard Larcher, ni aucun-e autre sénateur-trice n'a réagi. Un silence aussi assourdissant qu'irresponsable, en décalage total avec la volonté mémorielle affichée par le Président de la République.

La pression à son maximum

Samedi 22 février, Emmanuel Macron visitait tranquillement le Salon de l'agriculture, quand un militant camerounais est venu l'interpeller au sujet de la guerre menée par le dictateur Biya en zone anglophone, notamment sur le massacre récent dans un village où l'armée camerounaise a dit avoir attaqué des rebelles.

Selon le chef du Bureau de la coordination des Affaires humanitaires de l'ONU, 22 personnes ont été tuées par balles et brûlées, parmi lesquelles quatorze enfants dont neuf de moins de cinq ans (RFI, 17/02). Le président français s'est voulu rassurant : « Vous savez mon engagement sur ce sujet. J'ai mis la pression sur Paul Biya pour que, d'abord, il traite le sujet de la zone anglophone et ses opposants. J'avais dit : je ne veux pas que l'on se voie à Lyon, tant que Maurice Kamito n'est pas libéré. Il a été libéré parce qu'on a mis la pression. (...) Là, la situation est en train de se dégrader. Je vais appeler, la semaine prochaine, le président Biya et on mettra le maximum de pression pour que cette situation cesse. » Au moins, Macron a reconnu ce que nous écrivions ici même (cf. *Billets* n°290, octobre 2019), sur le timing parfait de la libération de cet opposant et de plusieurs de ses camarades, juste avant la conférence du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le 10 octobre à Lyon.

Mais il n'en a pas fallu plus à certains serviteurs zélés du régime pour organiser une manifestation d'un demi-millier de personnes devant l'ambassade de France à Yaoundé, dénonçant « une nouvelle colonisation » et de-

mandant « des excuses » (RFI, 24/02) : étrangement, contrairement à tous les rassemblements organisés par l'opposition, celui-ci n'a pas été dérangé par la police.

Macron s'était fait solennel, le 22 février : « Je suis totalement au courant et totalement impliqué sur les violences qui se passent au Cameroun et qui sont intolérables. Je fais le maximum. » Étrangement, ce « maximum » n'inclut jamais le retrait des coopérants militaires français, toujours détachés au sein de l'appareil répressif camerounais ou dans les structures de formation grâce auxquelles, nous dit-on depuis 20 ans, l'armée apprend à être moins violente.

Le 28 février, le Conseil constitutionnel validait les résultats fantasmagoriques des élections législatives du début du mois, donnant comme toujours une écrasante majorité au parti-Etat de Biya. Et le samedi 29 février, l'armée camerounaise commettait un nouveau massacre dans un village anglophone : « une dizaine de civils tués, principalement des femmes et des enfants » (RFI, 2/03). Le lendemain de cette nouvelle tuerie, Macron passait un coup de fil à Biya. D'après RFI (2/03), Le communiqué (non public) de l'Élysée indique que Paul Biya et Emmanuel Macron ont « convenu de rester en contact sur le suivi des initiatives politiques issues du grand dialogue national », une parodie organisée début octobre au Cameroun. Aucun doute, Macron fait « le maximum ».

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. *Billets d'Afrique* est entièrement réalisé par des bénévoles, militant-e-s au sein de Survie, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à *Billets d'Afrique*. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris

OUI, je souhaite recevoir *Billets d'Afrique* au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :
 prénom :
 adresse :
 code postal :
 ville :
 email :

TARIFS

France : 25 €
 Petits budgets : 20 €
 Étranger et Outre-mer : 30 €